



NAO

2022

**EVENEMENT
FAMILIAL**



La

SIGNATURE

CFTC !!!



a permis d'obtenir

**L'acquisition de congés
supplémentaires
pour évènements familiaux**

- Le nombre de jours de congés accordés au salarié dans le cadre d'un décès porté comme suit :
- d'un père ou d'une mère : une semaine
- décès d'un frère ou d'une soeur : 4 jours
- décès d'un grand parent ou d'un petit enfant : 3 jours

Joséphine SANCHEZ et Eric POURPLANCHE DSC Auchan Exploitation

Information